



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

inFO Mail N°03 – 11 septembre 2014 – Rythmes scolaires (suite)

Rythmes scolaires

Compte-rendu de l'Intersyndicale du 10 septembre FO rend compte de son mandat aux collègues enseignants

L'intersyndicale, convoquée par le SNUipp 13 dans ses locaux, s'est tenue en présence de syndicats enseignants et territoriaux mais aussi d'associations de parents d'élèves et de collectifs départementaux.

Il a été décidé la rédaction d'un communiqué commun dont la finalité se résume dans ses dernières lignes :

« Les organisations signataires sont solidaires à la fois des familles et des personnels territoriaux et exigent de la Municipalité marseillaise **qu'elle mette en place des activités périscolaires de qualité, gratuites, accessibles à tous les enfants et dans toutes les écoles. Elles appellent à un rassemblement devant la Mairie ce vendredi 12 septembre** »

Le SNUDI FO 13 ne peut s'associer à ce communiqué et vous en explique les raisons :

► Des dizaines de témoignages d'enseignants remontent chaque jour depuis la rentrée pour dénoncer les conséquences néfastes de la mise en place de la réforme dans tout le département. Les difficultés rencontrées ne touchent pas uniquement la ville de Marseille mais aussi La Ciotat, Aix en Provence, Miramas, Allauch, Arles, Berre l'Etang, Marignane, Salon, Fos/mer... (Cf mail d'inFO n°2 du 9 septembre)

L'application de cette réforme pose de redoutables problèmes partout.

Pourquoi alors isoler le « cas marseillais » ?

► Le Maire de Marseille a finalement décidé d'appliquer la réforme des rythmes dans sa commune, malgré la contestation des personnels enseignants et territoriaux. Les exigences sont revues à la baisse en matière d'encadrement et donc de sécurité pour les enfants sur le temps périscolaires, **ce que nous dénonçons !**

► Le Maire de Marseille applique un décret imposé par les ministres Peillon et Hamon. Les vrais responsables de cette situation, **à Marseille comme ailleurs**, sont bien le gouvernement et ses ministres successifs Peillon-Hamon et Vallaud-Belkacem. Cette dernière menaçant même les maires récalcitrants de lourdes sanctions...

► Le SNUDI-FO défend les revendications des personnels et estime qu'on en peut pas d'un côté revendiquer l'abrogation d'une réforme et de l'autre demander à un maire de bien l'appliquer en signant un communiqué avec d'autres organisations syndicales, dont le SE-UNSA et le SGEN-CDFT, et des associations de parents d'élèves qui prônent, depuis le début, l'application des décrets Peillon et Hamon !

► Le SNUDI-FO, mandaté par la grande majorité des enseignants de ce département et de ce pays contre la réforme, ne peut pas faire abstraction « des approches et des analyses différentes sur la réforme des rythmes scolaires et les décrets Peillon et Hamon », comme écrit dans le communiqué commun, pour signer un texte consensuel appelant à manifester avec les parents d'élèves afin **d'obtenir du Maire une meilleure application de la réforme !**

Faut-il encore rappeler que nous combattons cette réforme depuis 2 ans ?
Faut-il encore rappeler que nous avons mobilisé **massivement** les collègues lors des manifestations des 14 novembre et 5 décembre contre la réforme des rythmes ?
Faut-il encore rappeler que nous étions **la seule organisation syndicale** à appeler le 2 juillet, devant la Préfecture, contre la validation des projets d'organisation du temps scolaire par le CDEN ?

Pour le SNUDI FO, plus que jamais, ce qui est à l'ordre du jour, c'est la suspension immédiate de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation des décrets Peillon-Hamon.

C'est l'organisation de la mobilisation des enseignants avec les parents d'élèves et les agents territoriaux pour la suspension de cette réforme et la défense de l'école de la République et de ses principes d'égalité, de laïcité et de gratuité !

Aux parents d'élèves, dont nous comprenons et partageons les difficultés, puisque, faut-il le rappeler, beaucoup d'entre nous sommes également parents, nous posons deux questions :

Croyez-vous que cette réforme a encore pour objectif de permettre aux élèves d'accéder à des activités culturelles, sportives et artistiques ?

Qui pourrait encore croire que l'objectif du gouvernement, avec une telle réforme, est la réussite des élèves ?

Préparer la mobilisation

Le SNUDI-FO a proposé, lors de cette intersyndicale, l'organisation d'un **rassemblement unitaire devant la préfecture avec audience auprès du préfet pour exiger la suspension immédiate de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation des décrets Peillon et Hamon !**

Cette proposition n'a pas été retenue.

Le SNUDI-FO a décidé de prendre toutes ses responsabilités pour aider à la mobilisation contre cette réforme.

Nous avons commencé à recevoir, comme les autres syndicats, des motions d'école, faisant le point sur la situation et nous demandant de relayer les revendications : « *La mise en œuvre de la réforme doit être immédiatement suspendue* ». « *Le décret Peillon-Hamon doit être abrogé.* »

De nombreux enseignants nous interpellent par mail :

« *Cette réforme doit être absolument supprimée car elle ne respecte absolument pas le rythme des enfants. J'espère que vous continuerez à vous battre dans cette direction avec le soutien de la profession mais je vois que vous êtes le seul syndicat à revendiquer clairement ce que l'on pense tous...* »

« *Ne serait-il pas enfin temps de faire grève tous ensemble, personnel municipal et enseignant pour s'unir contre cette réforme ? On se demande vraiment pourquoi il n'y a pas un appel commun de tous les syndicats ? Je ne suis pas la seule à trouver cela curieux alors que nous avons fait grève pour moins que ça !* »

Nous vous invitons, partout où cela est possible, à vous **réunir en conseil des maîtres pour élaborer votre cahier revendicatif et à l'envoyer au syndicat.**

C'EST LA RENTREE **Je me syndique au SNUDI FO !**
Je fais le bon choix, j'adhère au SNUDI FO !